Canton de Berne



PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) ZPO H / Plan de Quartier (PQ) "La Ravière"



1937



2021

Information et participation de la population (IPP)

Rapport de Conformité (RCo) - ANNEXES

2254 - 031 / 22 février 2024

Validation et distribution

Origine	L:\2254_Pontenet_Viabilisation Les Rosières\2254_Pontenet_Ravières_PQ\200_ <i>Technique\251_Bases\252-1_RCo\2254-031_RCo-Annexes.docx</i>
Auteur	ALG
Date d'élaboration	22 février 2024
Date des modifications	
Visa du responsable	YR
Distribution	Commune de Valbirse, Villatype

Le présent RCo est rédigé le plus possible dans une logique épicène et en cela, il reflète l'importance qui est accordée dans la Commune de Valbirse aux questions relatives à l'égalité des sexes. Ainsi, sauf mention contraire ou indication contraire selon le contexte, lorsque ce dernier l'exige toute référence au singulier inclut le pluriel et inversement et les termes d'un genre inclut l'autre genre et le neutre.

SOMMAIRE

5 ANNEXES

Annexe 1	Abréviations, acronymes et apocopes	4
Annexe 2	Art. 319 a RCC	6
Annexe 3	Recensement Architectural (RA)	8
Annexe 4	Avant-Projet	11

5 ANNEXES

ANNEXE 1 - Abréviations, acronymes et apocopes

Aa Jb Arrondissement administratif du Jura bernois

ACC Administration Communale
ACE Arrêté du Conseil-Exécutif

art. article(s)

bf bien(s) fonds

CCo Conseil Communal

CG Conseil Général

CRTU Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation

DD Développement Durable

DEEE Direction cantonale de l'Economie, de l'Energie et de l'Environnement

DIJ Direction cantonale de l'Intérieur et de la Justice

DL Distance à (aux) la Limite(s)

Danger(s) Naturel(s)

DP Dépôt Public (procédure d'opposition, art. 60 LC)

DPC Décret cantonal du 22 mars 1994 concernant la procédure d'octroi du Permis de

Construire (RSB 725.1)

Degré de Sensibilité au bruit

DTT Direction cantonale des Travaux publics et des Transports

EnR Energie(s) Renouvelable(s)

ExP procédure d'Examen Préalable

FO Feuille(s) Officielle(s)

FOADM Feuille Officielle d'Avis du District de Moutier

GAL Guide pour l'Aménagement Local (publication OACOT)

GDL Grande Distance à la Limite

H zone d'Habitation

ha hectare(s)hab. habitant(s)

HFG Hauteur de Façade à la Gouttière
HMC zones Habitat - Mixte - Centre

Ht Hauteur
HT Hauteur Totale

IBUS Indice Brut d'Utilisation du Sol (art 28 ONMC)

IPP procédure d'Information et de Participation de la Population

Inventaire fédéral des Voies de communication historiques de la Suisse

Jb.B association régionale des Communes (art. 60 ss CC) du Jura bernois et de Bienne

Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'Aménagement du Territoire (RS 700), entrée en

vigueur le o1.o1.198o

Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (RSB 721.0), entrée en vigueur le

01.01.1986

LCEn Loi Cantonale du 15 mai 2011 sur l'Energie (RSB 741.1)

lgt / lgts logement(s)

LPE Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la Protection de l'Environnement (RS 814.01),

entrée en vigueur le 01.01.1985

LPN Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la Protection de la Nature et du paysage (RS 451),

entrée en vigueur le o1.o1.1967

M zone Mixte

OACOT Office cantonal des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (DIJ)

OAN Office cantonal de l'Agriculture et de la Nature (DEEE)

OAT Ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'Aménagement du Territoire (RS 700.1),

entrée en vigueur le o1.o9.2ooo

OC Ordonnance cantonale du 6 mars 1985 sur les Constructions (RSB 721.1), entrée en

vigueur le o1.o1.1986

OCEE Office cantonal de la Coordination Environnementale et de l'Energie (TTE)

OCo Ordonnance cantonale du 16 décembre 1998 sur les Communes (RSB 170.111),

entrée en vigueur le o1.o1.1999

OEC Office cantonal de l'Economie (DEEE)

OED Office cantonal des Eaux et des Déchets (TTE)

ONMC Ordonnance cantonale sur les Notions et les méthodes de Mesure dans le domaine

de la Construction

OPB Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la Protection contre le Bruit (RS

814.41), entrée en vigueur le 01.04.1987

OPC Office cantonal des **P**onts et **C**haussées (DTT)

PAL Plan d'Aménagement Local

PC Permis de Construire

PCA Petites Constructions et Annexes

PDC 2030 Plan Directeur Cantonal 2030 (ACE 1032/2015 et ACE 702/2017)

PDL Petite Distance à la Limite

PEV Périmètre d'Evolution des constructions
PGA Plan Général d'Alimentation en eau
PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux

PMR Personne à Mobilité Réduite

Politique communale d'Urbanisation vers l'Intérieur

PQ Plan de Quartier

PZA Plan de Zones d'Affectation

PZDN Plan de Zones des Dangers Naturels

RA Recensement Architectural

RCC Règlement Communal de Construction

RCo Rapport de Conformité

rdc rez-de-chaussée

RExP Rapport d'Examen Préalable (OACOT)

RQ Règlement de Quartier

RS Recueil Systématique du droit fédéral
RSB Recueil Systématique des lois Bernoises

Urbln Urbanisation vers l'Intérieur

UT Utilisateurs du **T**erritoire (*UT* = *résidents* + *emplois*)

UST Utilisateurs Supplémentaires du Territoire

VRD Voirie et Réseaux Divers

VrDUT Valeur de référence de Densité des Utilisateurs du Territoire

ZNC Zone à bâtir Non Construite
ZPO Zone à Planification Obligatoire

Zv Zone de Verdure

ANNEXE 2 - Art. 319 a RCC

Commune mixte de Valbirse – PAL –		Règlement Communal de Construction (RCC)	
Titre marginal	Article / Aliné	Article / Alinéa / Contenu normatif	Indications
ZPO H "La Ravière" Buts de l'aménagement	319 a 1	La ZPO 'La Ravière' a pour objectif l'aménage- ment d'un secteur mixte présentant des caracté- ristiques d'intégration dans le village (expression architecturale et conformation urbaine) et dans le quartier ('liens' avec les bâtiments existants alen- tours).	
Nature de l'affectation	7	La ZPO 'La Ravière' est destinée à accueillir des constructions avec prescriptions particulières (habitat dense) et toute activité compatible avec celles-ci ainsi que les PJ/AL induites.	
Principes de composition	n	Le Plan de Quartier fixera: les Secteurs, Sous-Secteurs et Périmètres d'Evolution (PEV) du bâti et la nature de l'affectation des sols; les équipements (accès, cheminements piétons, réseaux); les spécificités d'usage et d'entretien des surfaces; la répartition des coûts de réalisation et d'entretien des infrastructures.	
Degré de l'affectation	4	La manière de bâtir et les distances entre bâtiments sont déterminées de cas en cas * dans la perspective d'un usage et d'implantations rationnellement conditionnés avec : - IBUS min : 0,6 - ordre des constructions de type NCo/PCo	* Cf. art. 412 al.6 RCC cl-après.
Volumétrie / manière de bâtir	in	La mixité typologique recherchée, inhérente à une logique constitutive de hameau, déterminera des secteurs de densité variable. Ainsi, pour : - les secteurs 'à plus forte densité', HFG d'un maximum de 10 mètres ; - les secteurs 'à plus faible densité', HFG d'un maximum de 8 mètres.	

- 61-

_
(3
\approx
ř
c
<u>ē</u>
늉
-
뒫
150
ö
ŏ
m
용
Ē
9
S
Ξ
Έ
ö
ŏ
Ĕ
9
Ε
<u>~</u>
Saler
-60
-60
L-Rè
AL - Rè
L-Rè
 PAL – Rè
e – PAL – Rè
se - PAL - Rè
e – PAL – Rè
se - PAL - Rè
se - PAL - Rè
Valbirse - PAL - Rè
se - PAL - Rè
de Valbirse – PAL – Rè
cte de Valbirse – PAL – Rè
de Valbirse – PAL – Rè
cte de Valbirse – PAL – Rè
mixte de Valbirse – PAL – Rè
ne mixte de Valbirse – PAL – Rè
une mixte de Valbirse – PAL – Rè
mune mixte de Valbirse – PAL – Rè
mmune mixte de Valbirse – PAL – Rè
mune mixte de Valbirse – PAL – Rè

Titre marginal	Article / Aliné	Article / Alinéa / Contenu normatif	Indications
Prind pes architecturaux	319 a 6 (suite)	La réalisation s'effectue dans le cadre d'une pro- cédure urbanistique axée sur l'assurance du ni- veau de qualité avec pour orientations générales : - prescriptions relatives à la conservation des sites et des monuments historiques et aux ca- ractéristiques des nouvelles constructions sont définies avec précision dans le Plan de Quartier ; - sont seules admises les toltures avec couver- ture tuiles couleur rouge – brun de type 'tra- ditionnel' (les toits plats sont dès lors inter- dits, y compris pour les garages à moins que le toit du garage ne soit utilisé en terrasse ac- cessible et aménagée) ; - qualité des espaces communs et privés (places et placettes de quartier, stationne- ment, végétalisation,).	Cf. art 432 du présent RCC Cf. art. 511 et 521 du présent RCC
Sensibilité au bruit	7	DS III	Cf. art 43 OPB

ANNEXE 3 - Recensement Architectural (RA)

Commune Valbirse

Pontenet

Rue de la Ravière 15

Appréciation digne de conservation

N° parcelle 498

Coordonnées 2585972 / 1232138

Direction de l'instruction publique du canton de Berne Office de la culture Service des monuments historiques Schwarztorstrasse 31

case postale 3001 Berne Tél. 031 633 40 30 denkmalpflege@erz.be.ch





Description

Remise de 1910, transformée vers 1923 avec ajout d'un garage
Charmante construction "Heimatstil" en maçonnerie et en bois, avec corps central transversal à pignon S en berceau,
flanqué de 2 ailes sous toiture en croupe couverte de tuiles plates. Conçue à l'origine sans corps transversal, celui-ci fut
ajouté lors des transformations réalisées vers 1923. A cette époque, la moitié O de la remise (paroi à claire-voie) fut
déplacée vers l'O sans être démolie (!), afin d'insérer dans l'espace libre un corps transversal abritant un garage pour
automobile. Appartenant à la villa de fabricant no 4E située de l'autre côté de la route, ce bâtiment abrita probablement
le premier garage pour automobile à moteur du village.

Annexe 1.1: Extrait Recensement Architectural (RA 2001).



Kanton Bern Canton de Berne

Valbirse

Bildungs- und Kulturdirektion Amt für Kultur Denkmalpflege

www.be.ch/denkmalpflege

Rue de la Ravière 15, 2733 Pontenet

Grundstück 498

Koordinaten 2585972 / 1232137

Bauinventar

10.07.2001 verfügt

Einstufung erhaltenswert



Beschreibung

Remise de 1910, transformée vers 1923 avec ajout d'un garage Charmante construction "Heimatstil" en maçonnerie et en bois, avec corps central transversal à pignon S en berceau, flanqué de 2 ailes sous toiture en croupe couverte de tuiles plates. Conçue à l'origine sans corps transversal, celui-ci fut ajouté lors des transformations réalisées vers 1923. A cette époque, la moitié O de la remise (paroi à claire-voie) fut déplacée vers l'O sans être démolie (!), afin d'insérer dans l'espace libre un corps transversal abritant un garage pour automobile. Appartenant à la villa de fabricant no 4E située de l'autre côté de la route, ce bâtiment abrita probablement le premier garage pour automobile à moteur du village.

Annexe 1.2: Extrait Recensement Architectural (RA 2021).



Kanton Bern Canton de Berne

Valbirse

Bildungs- und Kulturdirektion

Rue de la Ravière 8, 2733 Pontenet

Amt für Kultur Denkmalpflege

Grundstück 502

www.be.ch/denkmalpflege

Koordinaten 2585965 / 1232120

Bauinventar

10.07.2001 verfügt

Einstufung schützenswert

K-Objekt Ja

Geschützt 19.05.2014, durch Vertrag

(Kanton)



Beschreibung

Villa de fabricant de 1910 Imposante construction maçonnée coiffée d'une riche toiture. De conception "Heimatstil" typique de l'époque, cette villa revêt l'allure d'un petit château romantique. L'aspect massif des murs est accentué par un socle cyclopéen et des angles munis de contreforts appareillés en calcaire. Les cadres proéminents des ouvertures sont en ciment imitant la molasse. Le toit à 4 pans brisés est animé au S par un pignon à berceau ajouré ainsi que par une tourelle d'angle. S'y ajoutent des lucarnes en chapeau Napoléon, une cheminée ainsi que d'élégants épis de faîte. En situation dominante dans une boucle de la route menant au village, avec jardin arborisé, pavillon en bois et garage/remise (no 4F), cette villa représentative surplombe la fabrique et la route cantonale. Important témoin lié à l'histoire de l'industrialisation du village.

Annexe 1.3: Extrait Recensement Architectural (RA 2021).

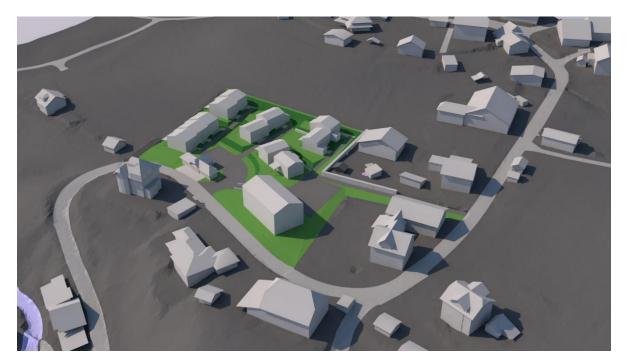
ANNEXE 4 - Avant-Projet

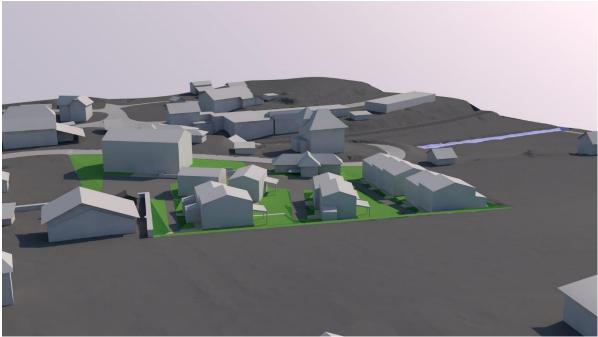




Annexe 2.1 : Avant-projet.

Annexe 2.2 : Vue 1 'Sud-Ouest'





Annexe 2.3 et Annexe 2.4 : Vues 2 'Sud-Est' et 3 'Nord'.





Rue de la Promenade 22 – 2720 TRAMELAN Tél.: 032 / 487 59 77 - Télécopie: 032 / 487 67 65 Email: tramelan@atb-sa.ch Site web: www.atb-sa.ch